

# Formation continue – LCB-FT

## Les modalités d'accès :

Être commissaire-priseur habilité ou commissaire-priseur salarié

## L'identification du niveau d'enseignement selon le schéma suivant :

- Niveau 1 : développement des fondamentaux



## Thème traité

*LCB-FT et opérateur de ventes volontaires : une approche par les risques*

L'objectif de la formation est de permettre aux dirigeants des opérateurs de ventes volontaires de perfectionner leurs connaissances en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, ainsi que de parvenir à anticiper tout contrôle éventuel de la part de la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED).

Un document de présentation est remis à tout participant.

Un questionnaire d'auto-évaluation des connaissances en matière de LCB-FT est envoyé préalablement à la formation.

Le nombre d'heures de formation programmées : 2h

## Le déroulé précis

I. Les sources éventuelles d'une sanction à l'encontre d'un opérateur

- a) Le référentiel documentaire obligatoire
- b) Le suivi des clients obligatoire
- c) Opérations atypiques et déclaration Tracfin

II. Contrôle douanier et sanctions éventuelles

- a) Anticiper le contrôle douanier
- b) Connaître les sanctions

## Noms et références professionnelles des personnes ayant conçu et animant la formation :

Me Alexis FOURNOL est Avocat au barreau de Paris et fondateur en 2013 du cabinet FOURNOL AVOCATS, dédié au droit de l'art et du marché de l'art. La clientèle du Cabinet est essentiellement composée d'opérateurs de ventes volontaires, d'experts-marchands, de galeries d'art et de successions d'artiste.

Me Adélie DENAMBRIDE est Avocat au Barreau de Paris et Collaboratrice au sein du Cabinet FOURNOL AVOCATS depuis 2023. Elle accompagne notamment les clients du Cabinet dans la mise

en place du référentiel documentaire obligatoire en matière de LCB-FT et dans le cadre des contrôles douaniers.

### L'accessibilité aux personnes handicapées

Le prestataire diffuse une information accessible au public, détaillée et vérifiable sur les prestations proposées : prérequis, objectifs, durée, modalités et délais d'accès, tarifs, contacts, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation, accessibilité aux personnes handicapées. Les locaux disposent d'accès handicapés, d'ascenseur, de toilette PMR et tout matériel nécessitant une accessibilité pour les personnes à mobilités réduites

### S'agissant des formations en tout ou partie à distance : les modalités d'accompagnement de l'apprenant

Les formations sont diffusées sur une plateforme en ligne avec une possibilité de replay de l'apprenant garantissant un accompagnement de celui-ci. La plateforme sera reliée à un site internet dédié.

Le prestataire diffuse une information accessible au public, détaillée et vérifiable sur les prestations proposées avec leurs coordonnées. L'établissement de formation garantit également une proposition de suivi de la formation avec coordonnées des intervenants pour répondre à toute question à tout moment.